



# Assemblée générale

Distr. limitée  
28 avril 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Comité de l'information

Trente-deuxième session

26 avril-7 mai 2010

**Examen et adoption du rapport que le Comité  
présentera à l'Assemblée générale  
à sa soixante-cinquième session**

## Projet de rapport

### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	2
II. Questions d'organisation . . . . .	4
A. Ouverture de la session . . . . .	4
B. Élection du Bureau . . . . .	4
C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail . . . . .	5
D. Observateurs . . . . .	6



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 34/182, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé par la résolution 33/115 C, qui serait désigné désormais sous le nom de « Comité de l'information » et dont la composition serait portée de 41 à 66 membres. Au paragraphe 2 de la première section de sa résolution 34/182, elle a prié le Comité :

« a) De poursuivre l'examen des politiques et des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications;

c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et de faire des recommandations sur ce sujet à l'Assemblée générale. »

Elle a prié le Comité et le Secrétaire général de lui faire rapport à sa trente-cinquième session.

2. Dans sa résolution 35/201, l'Assemblée générale s'est déclarée satisfaite des travaux du Comité de l'information, a approuvé son rapport ainsi que les recommandations de son groupe de travail ad hoc, a réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans la résolution 34/182 et a décidé de porter de 66 à 67 le nombre des membres du Comité. À sa session d'organisation de 1980, le Comité a décidé que le principe de roulement géographique s'appliquerait à tous les membres de son bureau, qui seraient élus pour un mandat de deux ans.

3. De sa trente-sixième à sa soixante-troisième session, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Comité et adopté ses résolutions par consensus. À sa soixante-quatrième session, elle a pris acte du rapport du Comité et adopté les résolutions 64/96 A et B par consensus.

4. Le Comité est actuellement composé des États Membres suivants :

Afrique du Sud	Jamaïque
Algérie	Japon
Allemagne	Jordanie
Angola	Kazakhstan
Antigua-et-Barbuda	Kenya
Arabie saoudite	Liban

---

Argentine	Libéria
Arménie	Luxembourg
Autriche	Madagascar
Azerbaïdjan	Malte
Bangladesh	Mexique
Bélarus	Monaco
Belgique	Mozambique
Belize	Népal
Bénin	Niger
Brésil	Nigéria
Bulgarie	Pakistan
Burkina Faso	Pays-Bas
Burundi	Pérou
Cap-Vert	Philippines
Chili	Pologne
Chine	Portugal
Chypre	Qatar
Colombie	République arabe syrienne
Congo	République de Corée
Costa Rica	République de Moldova
Côte d'Ivoire	République démocratique du Congo
Croatie	République dominicaine
Cuba	République populaire démocratique de Corée
Danemark	République tchèque
Égypte	République-Unie de Tanzanie
El Salvador	Roumanie
Équateur	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Espagne	Saint-Vincent-et-les Grenadines
États-Unis d'Amérique	Sénégal
Éthiopie	Sierra Leone
Fédération de Russie	Singapour
Finlande	Slovaquie

France	Somalie
Gabon	Soudan
Géorgie	Sri Lanka
Ghana	Suisse
Grèce	Suriname
Guatemala	Thaïlande
Guinée	Togo
Guyana	Trinité-et-Tobago
Hongrie	Tunisie
Îles Salomon	Turquie
Inde	Ukraine
Indonésie	Uruguay
Iran (République islamique d')	Venezuela (République bolivarienne du)
Irlande	Viet Nam
Islande	Yémen
Israël	Zambie
Italie	Zimbabwe
Jamahiriya arabe libyenne	

## **II. Questions d'organisation**

### **A. Ouverture de la session**

5. La séance d'organisation de la trente-deuxième session du Comité de l'information s'est tenue le 26 avril 2010 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. La session a été ouverte par le Président du Comité, Antonio Pedro Monteiro Lima (Cap-Vert).

### **B. Élection du Bureau**

6. Suite au départ d'Irakli Chikovani (Géorgie), Vice-Président, de la Mission permanente de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Shalva Tsiskarashvili (Géorgie) a été élu Vice-Président pour la durée restant à courir du mandat 2009-2010. Le Bureau du Comité pour la période 2009-2010 se compose donc comme suit :

*Président :*

Antonio Pedro Monteiro Lima (Cap-Vert)

*Vice-Présidents :*

Stéphane Crouzat (France)  
 Amir Hossein Hosseini (République islamique d'Iran)  
 Shalva Tsiskarashvili (Géorgie)

*Rapporteuse :*

Sheree Chambers (Jamaïque)

**C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail**

7. À sa séance d'organisation, le 26 avril, le Comité a adopté son ordre du jour et son programme de travail (A/AC.198/2010/1) ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Admission de nouveaux membres.
5. Déclaration du Président.
6. Déclaration du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information.
7. Débat général.
8. Examen des rapports présentés par le Secrétaire général.
9. Groupe de travail à composition non limitée du Comité de l'information.
10. Examen et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session.

8. Le Comité a tenu son débat général du 26 au 28 avril 2010. Le 26 avril, dans l'après-midi, le Département de l'information, conduit par son Secrétaire général adjoint, a tenu un dialogue avec les représentants des États Membres.

9. Pour l'examen du point 8, le Comité était saisi des rapports du Secrétaire général portant sur les questions suivantes :

a) Activités du Département de l'information : services de communication stratégique (A/AC.198/2010/2);

b) Activités du Département de l'information : services d'information (A/AC.198/2010/3);

c) Activités du Département de l'information : services de diffusion (A/AC.198/2010/4);

Le Comité a également examiné le projet de cadre stratégique pour l'exercice 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 23)].

## **D. Observateurs**

10. Le Saint-Siège, la Palestine, et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont participé à la session en qualité d'observateurs.

---